



# Ifremer

**objet :**  
Demande d'avis sur le projet de  
dragage décennal de sédiments dans  
l'estuaire de la Vilaine

Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer  
Service Eau, Nature et Biodiversité  
56019 Vannes Cedex

La Trinité sur mer, le 20 mai 2016

**Institut Français de Recherche  
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement Public à caractère  
Industriel et Commercial

**Laboratoire côtier Environnement  
Ressources / Morbihan – Pays de Loire**

**LER/MPL**  
12, rue des Résistants  
CS 13102  
56470 La Trinité-sur-Mer  
France

téléphone 33 (0)2 97 30 19 19  
télécopie 33 (0)2 97 30 19 00

et

**LER/MPL**  
Rue de l'Île d'Yeu  
BP 21105  
44311 Nantes cédex 3  
France

téléphone 33 (0)2 40 37 40 00  
télécopie 33 (0)2 40 37 42 41

**Siège social**  
155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219 Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00  
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96

<http://www.ifremer.fr>

**n/réf :** LER/MPL/2016.74/Tm

Dossier suivi par C. Tréguier et J.F. Bouget

**v/réf :** courrier du 22 avril 2016 N° cascade 56-2016-000109

Monsieur,

Par courrier du 22 avril 2016, vous sollicitez l'avis de l'Ifremer sur le dossier de déclaration (au titre des articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement) concernant le projet de dragage décennal de sédiments dans l'estuaire de la Vilaine. La demande d'avis porte sur l'impact éventuel sur le milieu ainsi que sur les mesures de suivi proposées.

La demande d'autorisation s'appuie sur le retour d'expérience des dragages annuels effectués depuis 2005. Ces travaux permettent de maintenir la navigation et l'accès à l'estuaire dans certains points stratégiques pour pérenniser les usages locaux estuariens (plaisance, conchyliculture et pêche). Les travaux envisagés dans cette nouvelle demande concernent quatre sites, dont trois étaient présents depuis 2005. Le chenal d'accès au port à sec de Trehudal a été rajouté. Il est prévu de mettre en œuvre la technique de dragage précédemment utilisée, à savoir le rotodévasage. Les dragages seront réalisés majoritairement de fin octobre à fin mars. Ils seront complétés par des dragages pendant une marée de vive-eau en juin, en août et en septembre. L'entretien estival, réalisé depuis 2013, sera reconduit et principalement effectué à Tréhiguier. Les vases seront remises en suspension pour être expulsées avec les courants de marée lors du jusant. La fréquence de ces dragages a été élaborée avec les acteurs locaux et notamment les mytiliculteurs de Pénestin.

Les documents étudiés sont les deux rapports de l'IAV « Dossier de déclaration décennale de dragages des sédiments dans l'estuaire de la Vilaine » de mars 2016 et le résumé non technique. Ces dossiers sont bien présentés, bien qu'il y ait quelques fautes d'orthographe. Le résumé non technique permet de disposer

d'une information synthétique qui reprend l'ensemble de la problématique, les travaux et procédures mis en place, la synthèse de l'évaluation des incidences et mesures de réduction associées et les mesures de suivi des travaux.

L'avis de l'Ifremer portera exclusivement sur les impacts potentiels de ce projet pour l'activité mytilicole située en aval. En effet, les activités de dragage peuvent entraîner la remise en suspension de bactéries d'origine entérique piégées dans les sédiments vaseux, particulièrement dans les estuaires. Ces derniers peuvent également contenir des micropolluants métalliques et organiques.

Les études spécifiques précédentes menées par l'Ifremer entre 2005 et 2013 ont montré une contamination bactériologique récurrente sur le site du Halguen sans qu'un lien direct avec les travaux de dragage puisse être apporté. Le niveau des métaux lourds est resté, quant à lui, inférieur aux seuils réglementaires (Allenou JP, 2006-2013).

Les suivis réguliers complémentaires réalisés, dans le cadre du réseau REMI, confirment également l'absence de contaminations microbiologiques (*Escherichia coli*) et chimiques (métaux lourds, HAP, PCB et TBT) dans les moules situées dans l'estuaire.

Le dossier présenté propose la réalisation d'un nouveau suivi environnemental qui s'appuiera sur trois axes : le suivi de la qualité des sédiments, le suivi de la croissance et de la mortalité des moules en aval des dragages et l'intégration des résultats des suivis d'Ifremer. Le suivi des performances de croissance et de mortalité des moules sera basé sur le protocole technique de suivi « Mytilobs » d'Ifremer (fréquence, mesures...).

Afin d'analyser d'éventuelles différences de croissance des moules entre les sites étudiés, il serait intéressant de disposer en parallèle d'un suivi des données de turbidité. En effet, selon l'hypothèse que les remises en suspension de sédiments peuvent avoir un impact sur la croissance/mortalité des moules, il sera nécessaire de savoir si elles peuvent être reliées aux travaux de dragage ou à d'autres causes (conditions hydro-climatiques, agents infectieux...). Toutefois, un suivi de la turbidité à haute fréquence effectué en juin 2013 avait mis en évidence une influence prépondérante du coefficient de marée sur la turbidité des eaux. Cette étude avait révélé des difficultés d'acquisition de données à haute fréquence en Vilaine en raison de la dérive des capteurs liées au développement de bio-salissures. Une attention particulière devrait être déployée pour qu'un suivi soit mis en place.

Prenant en compte l'ensemble de ces éléments, l'Ifremer émet un avis favorable au projet de dragage décennal de sédiments dans l'estuaire de la Vilaine.

■

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de toute ma considération.

Nathalie Cochenec Laureau,  
Chef de Station Ifremer de La Trinité sur Mer

**Copie :**  
Directeur du Centre de Bretagne  
ODE/UL  
Dossier